



cumul emploi/retraite- droits et devoirs de l'employeur

Par **tchavo**, le **25/03/2009** à **10:51**

j'ai 60 ans et je suis retraité de la police nationale avec un taux de 64%. j'ai donc été obligé de retrouver un emploi dans le privé. Je retravaille depuis décembre 2003 dans une municipalité et je souhaiterais bénéficier de la loi sur le cumul emploi/retraite, compte tenu que j'ai cotisé actuellement 85 trimestres dans le regime general + ma cotisation dans la fonction publique soit 185 trimestres au total. il est bien entendu que je souhaiterais bénéficier de ma retraite du regime général car je perçois déjà ma pension police nationale. Je compte continuer mon emploi dans cette municipalité mais j'ai peur que mon employeur ne me renouvelle pas mon contrat, de ce fait je me retrouverai sans emploi. Pouvez vous m'indiquer la solution pour beneficier de cette nouvelle loi du 1er janvier 2009. merci par avance